

La compensation tire les dépenses à la baisse

• Elle a chuté à 1,2 milliard de dirhams alors que la masse salariale se stabilise

• Droit de douane, TVA à l'importation, IS... en forme

COUPE de frein aux dépenses de fonctionnement. Au premier trimestre, elles ont reculé de 8,9% à 45,7 milliards de dirhams. Cela aurait constitué une bonne nouvelle si cette évolution était liée à une véritable rationalisation des dépenses et non à l'effet conjoncture. Les dépenses de la compensation se sont réduites de 82,5% s'établissant à 1,2 milliard de dirhams en raison de la baisse du prix du butane, l'unique produit pétrolier que l'Etat continue à subventionner. A peine 8% du budget alloué à la compensation (16,3 milliards de dirhams) a été jusqu'ici consommé.

En revanche, même si une quasi-stagnation de la masse salariale est relevée, celle-ci ne pourrait pas durer: les nouveaux postes budgétaires créés ne sont pas tous attribués et les augmentations statutaires se feront sentir durant les prochains mois. La rubrique dépenses du budget général se caractérise aussi par le trend haussier (14,1%) des charges de matériel.

Pour ce premier trimestre, la bonne nouvelle vient de la hausse de l'investissement de 13,5%. Il s'est établi à 19,8 milliards de dirhams contre 17,4 milliards un an plus tôt. Les deux composantes de cette rubrique ont enregistré un accroissement: les charges communes (+22,4%) et les charges des ministères (4,5%).

De leur côté, les recettes sont en «petite forme» en raison du recul de 65,6% des recettes non fiscales. Celles-ci ont atteint 1,9 milliard de dirhams contre 5,7 milliards à fin mars 2015. Sur ce registre deux constats sont relevés: les recettes en atténuation des dépenses de la dette ont marqué le pas de 63% et les recettes de monopoles ont baissé de 93,2%. La

Principales natures de recettes du budget général à fin 2016

Nature	Recettes ordinaires en millions de DH	Evol en %	Structure
Impôt sur les sociétés	14.914	▲ 14,6%	27,4%
Taxe sur la valeur ajoutée	12.831	▼ 0,7%	23,6%
- à l'importation	8.122	▲ 7,6%	14,9%
- à l'intérieur	4.709	▼ 12,4%	8,7%
Impôt sur le revenu	9.867	▲ 5,1%	18,1%
Droits d'enregistrement	5.539	▲ 16,2%	10,2%
TIC prod. énergétiques	3.443	▼ 2,8%	6,3%
TIC tabacs manufacturés	2.462	▲ 28,0%	4,5%
Droits de douane	2.389	▲ 19,0%	4,4%
Rec. atténuation dép. dette	769	▼ 63,0%	1,4%
Majorations de retard	316	▲ 14,1%	0,6%
Redevance gazoduc	290	▼ 39,6%	0,5%

Source: TGR

banque centrale est l'unique établissement à avoir effectué un versement mais moins qu'en 2015: 142 millions de dirhams contre 363 millions une année plus tôt. La loi de Finances 2016 prévoit un montant de 660 millions de dirhams pour la banque centrale, 1,5 milliard de dirhams pour Maroc Telecom et 2 milliards de dirhams pour l'OCP.

A fin mars 2016, les recettes fiscales ont augmenté de 8,2% s'établissant ainsi à 52,2 milliards de dirhams. Les droits de douanes se sont bien comportés avec un taux d'accroissement de 19%. Pareil, pour la TVA à l'importation qui a pris 7,6%. Les importations ont d'ailleurs légèrement augmenté (3,5%) au premier trimestre en raison particulièrement de l'accroissement des acquisitions de biens d'équipement, des produits finis de consommation et de demi produits qui contribuent à plus de 70% au total des importations. Seuls les achats des produits pétroliers ont accusé une baisse en raison du recul du cours à l'international. Et donc la TVA sur les produits énergétiques a baissé de 21,1%.

En revanche, la TVA à l'intérieur est à la peine (-12,4%). Une évolution qui tient compte de remboursements de 2,1 milliards de dirhams contre 830 millions durant la même période que l'année dernière. Les recettes de l'IS ont atteint 14,9 milliards de dirhams à fin mars en aug-

mentation de 14,6%. Ils sont tirés par les résultats de certaines grandes entreprises telles que l'OCP et les cimenteries. L'IR a progressé de 5,1% s'établissant à 9,9 milliards de dirhams. L'augmentation provient de la bonne tenue de l'IR sur

les plus-values mobilières qui atteint 450 millions de dirhams. □

K. M.

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com

L'IS constitue la première source de recettes de l'Etat suivi par la TVA et l'IR. A fin mars, la TIC sur le tabac et les droits de douanes ont enregistré les plus fortes hausses avec respectivement 28 et 19%.